

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 39
Votes exprimés : 39
POUR : 39
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
2 juillet 2024
Date d'affichage :
2 juillet 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE - Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER - Gilles SACKPEY - Hervé PASCAULT - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD, absente excusée (pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN) - Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL - Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX - Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Jean-Michel SABAN - Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Michel SABAN) - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) - François CAMBURET - Xavier COURTOIS - Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES - Nathalie LABOSSE, absente excusée (pouvoir à Sylvie CHARPIGNON) - Daniel SIMONNET, absent excusé (pouvoir à Claudine MANIGAULT) - Philippe LARDIN, absent excusé (pouvoir à Marcel GEORGES) - Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS - Christophe CHEYSSON - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN - Pierre NOIROT, absent excusé (pouvoir à Jacques ROBERT) - Annie ROUSSEAU - Bernard ENFRUN - Michel CODRAN -
Absents excusés : Philippe TRESPALLE - Clément POINTEAU - Frédéric CARRE - Hubert NAULOT -
Absents : Philippe DESCHAUMES - Pierre-Yves ROY - Bertrand LEBLANC - Catherine VERNEAU - Arnaud ROSIER - Claude CATRIN -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**ESPACE SANTE DE NOYERS
EXONERATION CHARGES INFIRMIERES LIBERALES**

Le Président explique que par courrier en date du 17 mai 2024, Madame GUENIFFEY, infirmière libérale installée dans l'espace santé de Noyers, sollicite la collectivité afin de réduire ses charges locatives.

Une rencontre a été organisée avec elle le vendredi 7 juin 2024 afin de pouvoir lui établir des propositions. Ces propositions, validées et priorisées par Madame GUENIFFEY, ont été proposées à la commission santé réunie le mardi 25 juin 2024.

4 propositions ont été faites. Celles retenues par Madame GUENIFFEY sont la suppression du ménage puisqu'elle utilise très peu son local et la suppression de la taxe d'ordures ménagères, l'essentiel de sa production étant des DASRI pour lesquels elle dispose d'un contrat d'enlèvement personnel. Madame GUENIFFEY s'engage à effectuer elle-même le ménage de son cabinet et à évacuer par ses propres moyens ses déchets. Cette proposition lui permettrait de bénéficier d'une réduction estimée 1 300 € par an.

La commission, après étude des propositions, a fait le choix de répondre favorablement à la demande de Madame GUENIFFEY et propose au Conseil Communautaire de retenir la proposition supprimant les charges locatives suivantes de Madame GUENIFFEY : les services de ménage et le ramassage des ordures ménagères, avec les charges correspondantes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

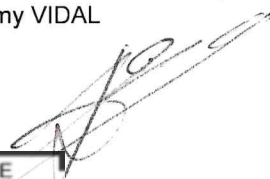
DECIDE de supprimer des charges locatives de Madame GUENIFFEY, à savoir les services de ménage et le ramassage des ordures ménagères avec les charges correspondantes.

DIT QUE cette décision sera applicable à compter du 1^{er} août 2024,

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE
11/07/2024

REÇU EN PREFECTURE

1e 10/07/2024

Application agréée E-legalite.com